



Ville de
Sainte-Maxime

Sainte-Maxime, 18 février 2016

DREAL PACA
Monsieur Sébastien FOURNIE

DIRECTION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réf. CD/2016-D1548

Affaire suivie par Christian DEBIEUVRE

Tel.: 04 94 79 42 95

cdebieuvre@ste-maxime.fr

developpement-durable@ste-maxime.fr

Objet : complément d'informations à une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

Vos ref. : ae-paca.casparcas-DREAL PACA/SCADE/UEE/- cas par cas F09316P0003
dragage Preconil + rechargement plages.

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-après les réponses à votre demande d'informations complémentaires émise par courriel du 15 février 2016.

Question 1- Quelles sont les plages qui seront rechargées cette année (noms) ? Une présentation du rechargement de chaque plage est décrite dans les annexes mais je suppose qu'elle correspond au prévisionnel sur 10 ans au vu du volume total (19 250 m3).

Cette année, nous envisageons de compléter le rechargement du secteur ouest de la plage de la Nartelle avec un volume de 1000 m3 de sable. En effet, ce secteur, qui est le plus érodé, est bordé de constructions implantées hors D.P.M.

Il est donc essentiel de maintenir une largeur de plage suffisante pour amortir le choc des vagues et éviter que, par l'effet de réflexion de la houle sur les constructions, la totalité de la plage ne soit emportée lors des prochains coups de mer.

Question 2 - Quel volume estimé sera dragué : 2000 m3 (cité dans annexes) ou 2500 m3 (cité dans Cerfa)? La totalité du volume dragué servira-t-il pour le rechargement du/des plage(s)? Cela n'apparaît pas clairement dans le dossier.

La partie émergée de plage qui s'est créée à l'embouchure du Préconil (environ 500 m3) sera régalée sur le site et permettra de renforcer la plage du centre-ville en augmentant légèrement son épaisseur, notamment dans la partie la plus sensible (le long du mur de la route).

La partie immergée (1500m3) sera stockée en haut de plage pour égouttage, analysée une nouvelle fois puis :

- étalée après criblage sur la plage de la Nartelle (1000 m3)
- stockée en haut de la plage de la Madrague (500 m3) pour être étalée sur les feuilles de posidonies mortes en juin (technique dite « du mille-feuille »).

Question 3- Nous avons noté un volume de rechargement de 7600 m³ en 2014. Sachez que les volumes antérieurs sont pris en compte et cumulés pour l'appréciation du seuil. Si vous rechargez 2500 m³ vous dépassez les 10000 m³ et votre projet devra faire l'objet d'une étude d'impact.

Le volume dragué ne dépassera pas 2000m³. Toutefois, je pensais que le seuil de 10000 m³ s'entendait par plage.

La commune a engagé un projet de protection et d'aménagement sur la totalité de son littoral. Le bureau d'étude a été engagé en début d'année et réalise actuellement le diagnostic du littoral. Une présentation du diagnostic est prévue avant l'été et la DREAL sera invitée aux comités techniques relatifs à ce projet.

A l'issue des diagnostics, des projets d'aménagements seront proposés puis feront l'objet des procédures réglementaires. Les études d'impacts nécessaires, et notamment celles liées aux rechargements des plages seront réalisées en même temps et les dossiers seront soumis à enquête publique unique. (En principe au début de l'année 2017).

En attendant, le dragage est nécessaire car il est destiné à améliorer l'écoulement du Préconil et à réduire le risque d'inondation important à Sainte Maxime. Ce sujet est très sensible car les habitants de la commune sont traumatisés par plus de quatre inondations depuis 2009, ayant fait des dégâts importants.

Si les seuils sont dépassés et que nous ne pouvons pas déposer cet hiver le sable sur les plages, nous serons contraints, conformément au dossier « loi sur l'eau » déposé, d'utiliser la filière « valorisation en génie civil (sous bassement, remblais en grave routière...). Or, la commune souhaite éviter cette option économiquement avantageuse mais qui ouvrirait la porte à une exploitation économique du sable au détriment du rechargement des plages en érosion et donc de l'aspect environnemental.

Question 4 - Il est difficile par nos services de porter une décision sans que des analyses actualisées et justifiant de l'adéquation entre la qualité des matériaux extraits et la destination vers les plages n'aient été encore produites (ceci est également une remarque de l'ARS).

Quels délais avez-vous pour nous fournir ces analyses?

Les analyses sont maintenant réalisées, vous les trouverez annexées à la présente. Les résultats sont inférieurs au seuil N1.

Question 5 - Quelle est la méthode de dragage utilisée : pelle mécanique ou pompe aspirante ? (les deux sont citées dans le dossier).

La méthode de dragage utilisée est la suivante :

- Décroulage de la partie émergée au chargeur,
- Dragage de la partie immergée à la pelle mécanique. Cette technique est beaucoup moins traumatisante pour l'environnement car elle ne nécessite pas de réaliser des bassins sur la plage. Le produit prélevé contient peu d'eau et peut être déposé en haut de plage, entouré d'un simple merlon, pour égouttage.
- La pelle circule sur le cordon sableux et prélève à l'amont de ce dernier, ce qui évite toute turbidité de l'eau en mer dans la zone du chantier. C'est seulement à la fin du chantier, lorsque le cordon est prélevé à l'abri d'un barrage anti MES, que les matières sont remises en suspension.
Cette dernière étape est réalisée le soir est ne dure que quelques heures.

En vous remerciant vivement pour votre retour.

Bien cordialement.

Christian DEBIEUVRE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, positioned below the printed name.

Directeur Développement Durable